



DECLARATION DE L'UNION CONFEDERALE DES RETRAITES CGT

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2006 est en débat au Parlement. Ce projet constitue dans son état actuel une nouvelle étape de remise en cause de l'égalité des droits à l'accès à la santé et à la solidarité, valeurs fortes portées il y a 60 ans par les fondateurs de la Sécurité sociale.

Les personnes âgées et retraités sont particulièrement visés par ce nouveau désengagement du régime obligatoire. Déjà, les personnes en perte d'autonomie sont écartées de la Sécurité sociale via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Aujourd'hui, l'instauration d'un nouveau forfait de 18 euros sur les actes médicaux et les soins lourds aura des conséquences graves pour le droit à la santé pour tous.

L'âge avançant, les retraités ont naturellement des besoins grandissants de soins. Après l'augmentation régulière du forfait hospitalier, l'augmentation des prix des médicaments, le non remboursement d'un très grand nombre de ceux-ci, le nouveau forfait, s'il voyait le jour, serait un nouveau coup dur pour cette population déjà fortement fragilisée.

Mais plus grave, comment vont pouvoir se soigner les centaines de milliers de retraités qui ne perçoivent que le minimum de retraite et qui, pour la plupart, n'ont pas les moyens de se payer une mutuelle?

Ce serait une nouvelle étape de soins à deux vitesses.

Pour l'Union Confédérale des Retraités CGT, ce projet de loi est inacceptable. Face aux besoins d'aujourd'hui, la Sécurité sociale doit redevenir un outil de solidarité pour tous. Les moyens existent, c'est leur répartition qui doit être remise en cause. De véritables réformes doivent être engagées, notamment :

- *Sur son mode de financement, en particulier par la modification de l'assiette des cotisations et par la création d'une contribution sur les revenus financiers.*
- *Sur la prise en charge de tous les risques de santé par la Sécurité sociale de la naissance à la fin de vie. De ce point de vue, les fonds destinés à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie doivent réintégrer les caisses de Sécurité sociale.*

Avec les salariés actifs, les retraités CGT mettront tout en œuvre pour s'opposer à ce projet de loi et pour reconstruire une Sécurité sociale du 21^{ème} siècle répondant aux besoins de toute la population.

Montreuil le 25 octobre 2005